

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :
à Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
ZÉ, DOBODGNE, LOI ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

PRINCES DES ÉDITIONS
ANNONCES
25 centimes la ligne.

RÉCLAMES
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r cu
à Cahors au bureau du Journa
rue de la Mairie, 6, et se paien
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

L'acceptation de 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*.
Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des
annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de
Queyry*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 4 Janvier 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 2 janvier.....	68 50	99 40
Du 3.....	68 60	98 50
Du 4.....	68 50	99 50

Avis important à nos Abonnés

Nous prévenons ceux de nos abonnés qui désireront se procurer la nouvelle édition de *Paul et Virginie*, publiée par M. ALPHONSE LEMERRE, libraire, que, par suite d'arrangements pris avec l'éditeur, nous sommes en mesure de leur faire expédier ce livre franco. Il leur suffira de nous adresser leur demande aux bureaux du journal avec un mandat de 60 francs sur la poste, et l'ouvrage leur arrivera sans retard et emballé avec le plus grand soin.

PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES
A NOS ABONNÉS

MAGNIFIQUES ÉTRENNES

LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS

A prix deux fois supérieurs, ces livres défont toute comparaison ; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

1^{ère} Prime

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de 25 tableaux avec un beau portrait de Rubens, (dans nos bureaux), 22 fr.

2^e Prime

(Collection Armengaud),

Les galeries publiques de l'Europe par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 975 gravures 104 fr.
La révolution Française par Jules Janin. — 2 vol. 756 gravures 70 fr.
Les reines du monde par nos premiers écrivains. — 1 vol. 150 gravures 30 fr.
La Russie historique Pittoresque et monumentale par Pierre Artamoff et J. Armengaud, 2 volumes 519 gravures 70 fr.
Les trésors de l'art par J. Armengaud. — 1 volume, 150 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés, tranches dorées, dos maroquin du Levant, plaques or fin, imprimés par Ch. LAHURE, sur papier velin supérieur, sont tous du même format royal in-4^o.

On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément.

Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.

Adresser les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 4 janvier 1868.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE VI

RÉVÉLATIONS.

(Suite).

— Si vous le permettez, dit le baron, nous commencerons par fermer les portes avec le plus grand soin. — Voilà — maintenant, nous sommes en sûreté. Si toutefois on venait cependant à nous surprendre, vous saurez que je passe, sous cet accoutrement, pour un propriétaire de Schonen, fraîchement débarqué dans la capitale et qui n'y connaît pas une âme.

— M. le baron, reprit Hélène, exclusivement préoccupée d'un unique objet, vous seul m'avez té moigné de l'amitié, vous...

La reproduction est interdite.

BULLETIN.

Ainsi que nous l'avions dit, aussitôt après le rejet de l'amendement Louvet, la discussion, sur la loi militaire, a marché très-vite. Dans la séance d'hier, le Corps législatif a adopté, sauf quelques articles réservés, le titre I et les trois premiers articles du titre II, relatifs à la garde nationale mobile.

La discussion a été un peu confuse par suite de la multiplicité même des questions soulevées. Une analyse ne serait guère possible. Contentons-nous d'enregistrer les déclarations qui ont été faites par le Gouvernement. M. des Rotours demandait que les enfants nés en France de parents étrangers et y ayant leur résidence, fussent soumis au service militaire. Sur les observations présentées par M. le Ministre de la guerre, et appuyées par M. Gressier, rapporteur de la Commission, M. des Rotours a retiré son amendement. A propos d'un amendement présenté par M. le général d'Hauteville, le général Allard a annoncé : qu'une loi empêcherait le retour des abus que comportait l'ancien mode de remplacement. Pour faciliter la transition, le Gouvernement, pendant l'année 1868, laissera exister l'exonération, par voie de rengagement et la substitution par contrat privé.

Sur l'article 4, M. Berger demande que les jeunes gens qui se font remplacer dans l'armée soient forcés de faire partie de la garde nationale mobile. Mais, comme l'a fait observer M. Gressier, cette mesure nuira surtout aux petits propriétaires et aux fermiers.

Pour peu que la discussion soit conduite aussi rapidement aujourd'hui qu'hier, on pense que toute la loi sera votée demain. Le Sénat en serait aussitôt saisi ; elle pourrait être promulguée au commencement de février.

Rien de nouveau sur la crise ministérielle en Italie. Le roi aussitôt après son arrivée à Florence, a eu une longue conférence avec M. Menabrea. On dit que le comte de San Martino a réuni ses amis politiques pour les consulter sur les propositions qui lui ont été faites.

D'après les nouvelles de Massowah, les prisonniers anglais du roi Théodoros auraient été délivrés de leurs chaînes. On espérait qu'ils seraient relâchés.

Le *Serapia* est arrivé avec des troupes. Trois

— Vous faites sonner beaucoup trop haut mes services, interrompit-il. Ce que je fis pour vous, Hélène, ne fut pas moins dans mon propre intérêt que dans le vôtre. Rien de plus flatteur pour ma vanité que de pouvoir élever un enfant à ma propre image, et je me flatte d'y être parvenu.

— Avez-vous jamais aimé profondément. M. le baron ? demanda Hélène, incapable de se maîtriser plus longtemps.

— Non, jamais, répondit-il en fixant sur elle des regards surpris.

— N'avez-vous jamais haï ?

— Je ne pourrais l'affirmer, mais je suis tenté de le croire. Si je hais réellement, ce sont mes adversaires politiques.

— Pardonnez-moi ma simplicité, reprit-elle avec dépit : j'oubliais qu'étant un homme politique et rien de plus, vous avez moins de cœur que de tête, et que cette dernière seule est le thermomètre de votre affliction ou de votre haine.

— Quel est le but de vos questions, toutes naturelles d'ailleurs chez une personne de votre caractère ?

— Je n'ai caché ni à vous, ni à personne, la profonde impression que le capitaine Puke fit sur moi. Depuis le soir où je le vis chez vous, je l'ai rencontré une fois ; nous avons eu une explication ensemble, et maintenant je le hais.

— C'est-à-dire que vous l'aimez et le laissez tout à la fois, ce qui n'est pas extraordinaire chez une femme. Cela ne prouve qu'une chose : votre violent dépit de ce que son amour pour vous n'égale pas votre amour pour lui.

— Je laisse le champ libre à vos conjectures, M. le

cents mules attendent, à Suez, des moyens de transport.

Les derniers avis de Londres portent que tous les ouvriers de l'arsenal de Chatham, sauf un petit nombre, ont prêté serment comme constables spéciaux, la même formalité a été remplie par les ouvriers des fabriques de poudre.

Des renforts de troupes de la marine militaire ont été dirigés sur les forts qui commandent le cours inférieur du Shannon.

L'alarme a été donnée à Cork ; les magistrats ont fait venir des troupes dans la ville pour protéger la banque et les établissements publics. On a demandé, par le télégraphe, des renforts à Dublin.

Un ouvrier d'une usine à gaz a été arrêté et conduit enchaîné à travers les rues, on l'accuse de haute trahison.

La police a reçu l'ordre de garder dorénavant le silence sur les arrestations ultérieures

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Les réceptions du jour de l'an, aux Tuileries, n'ont donné lieu à aucune démonstration politique. L'Empereur a répondu à Mgr Chigi, qui a porté la parole, pour le Corps diplomatique :

« Je suis heureux de commencer, comme toujours, la nouvelle année entouré des représentants de toutes les puissances et de pouvoir affirmer une fois de plus, mon constant désir de conserver avec elles les meilleures relations.

» Je vous remercie des vœux que vous voulez bien former en leur nom pour la France, pour ma famille et pour moi. »

Mgr l'archevêque de Paris, a adressé à S. M. les vœux du clergé. L'Empereur a répondu :

« Les vœux que vous adressez au Ciel pour l'Impératrice, pour le Prince Impérial et moi, me touchent profondément. Ils partent d'un noble cœur. Je sais que vous ne séparez pas les intérêts de la religion de ceux de la patrie et de la civilisation. »

En recevant les députations du Sénat et du Corps législatif, l'Empereur s'est entretenu assez longtemps avec plusieurs membres des deux assemblées. S. M. aurait insisté, dit-on, pour que les lois à l'ordre du jour, sur l'armée, sur la presse et sur le droit de réélection, fussent votées le plus tôt possible.

baron. — Depuis le moment où l'amer sentiment de la haine s'est emparé de moi, Puke n'a pas encore cessé de remplir mon âme. De son propre aveu, il est tout dévoué à la reine et il aime une de ses femmes ; vous sentez bien que cet aveu a mis le comble à mon animosité contre la famille royale et son entourage. Pendant la courte durée de ma malheureuse inclination pour lui, j'en étais venue à regretter ma position actuelle à la cour, position dont je me félicite, au contraire, aujourd'hui. J'ai juré de me venger ; il faut que vous m'y aidiez, M. le baron.

Jerna ne demandait pas mieux.

— Je vous dois, dit-il, une reconnaissance éternelle pour les inestimables communications que vous m'avez faites de loin en loin. Soulagez-vous de tout ce qui vous pèse sur le cœur. Je vous laisse lire dans le mien comme dans un livre ouvert ; vous pouvez donc me parler en toute sincérité. Je me sens capable d'aller très-loin par attachement, par dévouement pour vous.

— Il faut que nous perdions tous ces gens-là, cette famille royale, cette cour tout entière, qui compte parmi ses membres l'objet de son amour. — Mais pourquoi ne mettez-vous à profit aucune de mes communications ?

— Ma bonne Hélène, je ne hais pas Puke.

— Mais vous haïssez la cour ?

— Cela se peut ; ou plutôt, dans ma conviction que la cour a certaines intentions révolutionnaires, je voudrais les déjouer, voilà tout ; je n'ai pas, comme moi, à tirer vengeance d'un amour dédaigné.

— C'est-à-dire que je ne puis pas compter sur votre aide ?

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 31 décembre, 9 h. 10 du soir.

Les journaux annoncent que M. le comte Ponta di San Martino, après en avoir délibéré avec ses amis politiques réunis à Turin, a répondu qu'il ne pouvait pas accepter les propositions qui lui avaient été faites par le général Menabrea.

Florence, 1^{er} janvier.

Le roi a reçu les députations du parlement, de la magistrature, de l'armée et de la garde nationale.

Repondant aux félicitations présentées par le président de la Chambre, le roi a dit : « Les temps sont graves, mais avec de la persévérance, de la concorde, on sortira des difficultés actuelles. »

Rome, 31 décembre, 6 h. du soir.

Le nouvel ambassadeur autrichien, comte Crivelli, a présenté ses lettres de créance au Pape dans une audience particulière.

Le Pape a ordonné l'érection, à ses frais, dans l'Eglise principale de Monte-Rotondo, d'un monument commémoratif de la bataille. On frappe une médaille pour les personnes qui se sont signalées en soignant les cholériques. Le Pape a assisté à un Te Deum ordinaire dans l'Eglise de Jésus, pour la clôture de l'année. Il y avait une grande affluence et les proclamations ont été nombreuses à l'arrivée et au départ du St-Père.

Rome, 1^{er} janvier soir.

Le Pape a reçu le général de Failly, le contre-amiral et la députation des officiers français de terre et de mer.

M. de Sartiges a reçu les officiers français, les dignitaires du clergé et beaucoup de notabilités romaines et étrangères, entre autres Lord Clarendon.

Revue des Journaux

FRANCE.

Le journal la *France* émet les considérations suivantes dans un article où son auteur M. J. Cohen, traite du « remplacement dans la garde nationale mobile » :

« Il importe que la garde nationale maintienne cet esprit conservateur qui en fera toujours, dans les moments de crise, une force sociale puissante contre les agressions du dehors et contre les périls du dedans. Il importe qu'elle compte dans ses rangs ces hommes d'ordre dont se composent essentiellement les classes moyennes et élevées ; car leur exemple leur autorité, leur influence morale peuvent seuls y maintenir cette discipline et ce sentiment du devoir qui sont la garantie même des services que l'on peut attendre de ces corps armés pour la sécurité du pays.

» Avec la faculté du remplacement, tous ces éléments conservateurs disparaîtront aussitôt. Une somme modique suffira pour se procurer un remplaçant, et ce remplaçant où le trouvera-t-on, sinon dans les rangs inférieurs de la population, c'est-à-dire parmi les hommes qui,

— Si fait, Hélène ; seulement ne perdez pas de vue que, dans ce cas, c'est moi qui fais vos affaires, et non pas vous les miennes. Pour ma part, je le répète, je ne sens le besoin de perdre personne et je ne demande qu'à être instruit de tout danger qui nous menacerait, afin d'en prévenir mes amis. Au surplus, vous ne l'ignorez pas, tous vos desirs sont des ordres pour moi ; que voulez-vous ?

— Une vengeance éclatante. Conseillez-moi.

— Et vous me promettez de suivre mes conseils ?

— Oui.

— D'abord, Hélène, plus de sangfroid et ne précipitez rien. Pour atteindre le but que vous poursuivez, il faut avoir bien aiguisé ses armes.

— Expliquez-vous plus clairement, M. le baron.

— Mon attachement pour vous peut seul me faire seconder vos projets. Vous êtes grande dans votre amour, sublime dans votre haine ; mais, en politique, je suis plus raisonnable que vous. Vous pourriez sans doute nuire beaucoup à la cour en dévoilant un à un les secrets que vous lui avez surpris ; mais ces attaques partielles détruiraient l'effet de l'ensemble. A votre place, je réserverais toutes mes ressources pour une grande catastrophe. Amassez des matériaux, amassez-en sans relâche ; une fois le moment venu, l'explosion sera spontanée. Moins vous attirerez l'attention, plus vous êtes sûre de réussir.

— Je commence à vous comprendre. Vous croyez donc qu'avec le temps j'atteindrai mon but ?

— J'en suis convaincu, si vous êtes prudente, si vous observez attentivement tout ce qui se passe ici, si rien ne vous échappe.

— Comptez sur ma vigilance, M. le baron.

en général, ne professent pas un amour bien passionné pour le gouvernement et l'ordre établi? Le remplacement fera, ainsi peu à peu, de la garde nationale l'armée de la révolution; c'est chose grave que de ne la peupler que d'éléments plébéiens en laissant l'élément bourgeois dans l'inaction, mais aussi dans le danger de son indépendance.

» Ces considérations nous paraissent dignes de l'attention des législateurs et des hommes d'Etat. Puisque la garde nationale est une inévitable nécessité, la loi de l'égalité comme l'intérêt social veulent que tous en fassent indistinctement partie et que nul ne puisse s'affranchir d'une charge publique qui n'est après tout qu'un devoir civil. »

DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. P. David :

« Si désirable que soit, à divers égards, l'interdiction du remplacement, elle soulève d'assez graves difficultés : dans une foule de professions celles de facteurs de poste, d'employés au service des chemins de fer, et, en général, dans des professions qui s'exercent sans interruption l'interdiction du remplacement causera un dommage sérieux à des catégories nombreuses et importantes d'ouvriers et d'employés. Il faudra, comme l'a remarqué M. le ministre d'Etat, augmenter le nombre des motifs d'exemption. »

MONDE.

M. Coquille s'exprime ainsi dans le *Monde*, à propos des réformes libérales que certains organes de la presse ne se lassent pas de réclamer de la part du Si-Siège et que le Si-Siège ne se lasse pas de refuser :

« De quelles libertés est donc privé le peuple romain ? Il est d'autant plus libre qu'il connaît moins les pratiques de la liberté révolutionnaire. Il a la liberté des honnêtes gens et des chrétiens. Ce que l'*Opinion nationale*, le *Siècle*, le *Journal des Débats*, l'*Avenir national* lui offrent en échange, au nom de la liberté moderne, c'est le code civil ! Selon ces feuilles néo-césariennes, l'idéal de la liberté, c'est le code civil, c'est-à-dire un régime qui soumet à la direction de l'Etat tous les actes de notre vie privée. Cette aberration n'est pas le fruit d'un malentendu : elle est sérieuse et calculée. L'histoire de la paille et de la poutre est toujours vivante. Et le Pape peut répondre à ses conseillers : convenez d'abord que vous avez plusieurs poutres dans l'œil, j'examinerai ensuite s'il y a quelques pailles dans le mien. »

L'OPINION NATIONALE.

M. Guérault publie, dans l'*Opinion nationale*, un article intitulé « Les deux politiques ». En voici un extrait. « Sa raison, ses intérêts, ses principes, ses traditions conseillent aujourd'hui à la France la politique de la paix. La glorieuse militaire habilement irritée par tous les hommes du passé, depuis le pape jusqu'à M. Thiers, la font insensiblement glisser chaque jour sur la pente de la guerre ». M. Guérault estime qu'en laissant l'Italie aux Italiens et l'Allemagne aux Allemands nous pouvons pratiquer la première de ces pratiques et arriver à la diminution des armées permanentes, tandis que, si nous nous lançons dans les hasards belliqueux, toutes les ressources de la France suffiront à peine à conjurer les dangers des éventualités qu'ils peuvent entraîner.

Pour extrait : A. Laytou.

— Laissez chaque chose suivre son cours; je réponds alors du succès.

— Je suis violente; je suis passionnée; il me semble que je vis dans un tourbillon d'événements; une inquiétude incessante ferment dans mon cœur. Mon Dieu, si seulement j'avais eu une personne sur laquelle m'appuyer — un père, une mère, un frère ou une sœur — avec quel amour ne me serais-je pas attachée à elle, de quels sacrifices n'eussé-je pas été capable ! Et lui, lui, sur qui j'avais fondé un moment l'espoir d'être heureuse toute ma vie, il en aime une autre, il me méprise, il me repousse avec ironie ! Pourquoi lui ai-je donné l'occasion de lire dans mon âme, de pénétrer mon cœur ! Illusions insensées, folles espérances, sottises chimères ! Mais je me vengerai, entendez-vous, Jerna. Où est Mellin ? Croyez-vous qu'il m'aime encore ?

— S'il vous aime, le pauvre garçon ! Un regard de vos yeux le ferait marcher à une mort certaine.

— Si je lui dis : « Il faut que, cette nuit même, vous vous mettiez en route pour un long voyage en pays étranger; mais à votre retour, si vous avez rempli la mission que j'ai à vous confier, ma main sera à vous, » croyez-vous qu'il accepte ?

— Sans aucune objection, je vous l'affirme. Il se regardera comme très-honoré de cette marque de confiance.

— Eh bien, alors, qu'il se rende à Berlin.

— Qu'est-ce à dire ?

— Que le capitaine Puke est parti pour cette ville il y a quelques jours.

— Puke ? Cela ne peut pas avoir d'importance.

— Il est chargé d'une mission de la reine.

Correspondance Parisienne.

Paris, le 29 décembre 1867.

Vous suivez sans doute avec un vif et patriotique intérêt la discussion si importante sur la nouvelle loi militaire, proposée au Corps législatif. A côté de ce grave sujet, il y a aussi la polémique des journaux qui s'alimente de toutes les objections et de tous les incidents que le nouveau projet de loi fait naître. Permettez-moi d'arrêter aujourd'hui votre attention sur ce dernier point.

Plusieurs de vos confrères des départements, et vous aussi, peut-être, avez fait valoir d'excellentes raisons pour atténuer l'acrimonie et même la perfidie des éternels adversaires pour qui toute mesure grande, nationale, indispensable, n'est qu'un prétexte à critiques systématiques. Vous avez accueilli avec un empressement qui prouve au moins votre désir d'éclairer loyalement le lecteur, bien des communications, bien des lettres ayant pour but de faire la lumière sur l'économie de la loi nouvelle. Il n'en a pas fallu davantage pour engager vos contradicteurs de la presse à dénaturer le caractère de vos correspondances particulières.

Hier matin même, je voyais avec quelque étonnement le *Journal des Débats*, ouvrant son bulletin politique, si docte par moments, à la critique de quelques lettres familières, mais pleines de bon sens, que quelques journaux de province ont jugé à propos de se faire adresser et de reproduire. Il a paru agréable au *Journal des Débats*, qui passe pour sérieux, mais que M. Louis Veullot persiste à appeler « l'académie des railleurs » de trouver trop nombreuses les reproductions d'une *Lettre à un Paysan*, et contenant pour les feuilles départementales les explications les plus pratiques et les plus sincères sur la loi qui se discute en ce moment au Corps législatif.

Peut-être trouverez-vous, comme moi, qu'un journal de province pas plus que le *Journal des Débats* n'a de compte à rendre à personne sur la manière dont il croit devoir alimenter sa rédaction et présenter à son public les renseignements urgents ou utiles. C'est ici une question de forme à laquelle le *Journal des Débats* a bien voulu s'arrêter, sans songer qu'on pourrait trouver chez les journaux de sa nuance bien des communications et des correspondances qui ont littéralement la même date, la même rédaction et qui paraissent simultanément aux coins opposés de la France.

Question de la paille et de la poutre, comme vous voyez, et tout l'esprit du *Journal des Débats* ne m'empêcherait pas de prendre les faits tout simplement et de lui répondre qu'il n'y a pas un journal d'opposition en province qui ne se fasse le reproduire, l'écho bienveillant, l'éditeur responsable d'une même lettre politique adressée en plusieurs exemplaires, tantôt aux feuilles légitimistes, tantôt aux feuilles orléanistes et ultra-démocratiques. Il est vrai que ces journaux d'opposition n'y regardent pas toujours de si près quant à la nuance exacte de la plume qui leur envoie en bloc; non, pourvu qu'il y ait bien des attaques, bien des petites malveillances, c'est ce qu'il leur faut, et il y a plus, le *Journal des Débats* lui-même reproduit fort souvent ces renseignements qui lui parviennent par ricochet.

Au surplus, admettons qu'un de vos amis, qu'un correspondant vous ait adressé une *Lettre à un Paysan* ou toute autre communication de rédaction, ne faut-il pas croire que le gouvernement et les journaux qui aiment sa politique ont à leur tour des partisans et des écrivains qui s'empressent de refaire, par leurs correspondances la mauvaise foi des adversaires ? Si ces derniers ont des correspondants à Paris et j'en pourrais nommer qui tous les soirs envoient leurs lettres, uniformes de ton, d'esprit, de style et même de calligraphie, aux feuilles opposantes, vous, à votre tour, n'avez-vous pas le droit de recevoir de vos amis qui sont aussi les amis de ceux qui pensent comme vous, des correspondances politiques que vous publiez à jour précis ?

La critique du *Journal des Débats* se retourne donc contre ses amis et contre lui-même. Sans doute il y a toujours grand honneur à voir des censeurs de tant d'esprit descendre jusqu'à soi; mais pour cela, il faudrait être inattaquable, il faudrait que l'opposition ne nous livrât pas elle-même, le secret de ses propres errements. Quand vous en voudrez la preuve, j'irai parcourir quelques feuilles départementales et nous les renverrons à la férule des *Débats*.

Je ne prolonge pas davantage cette lettre. Nous aurons occasion, à un autre moment, de nous entretenir des sujets autrement importants, qui concernent la politique du jour.

Pour extrait, A. Laytou.

— Qu'entends-je ? A Berlin, dites-vous ; donc auprès du grand Frédéric, ce frère dont Louise-Ulrique ne cesse de nous menacer. Il faut alors qu'elle trame quelque nouvelle intrigue très-sérieuse. Tant mieux, ma foi ! car, plus elle démasquera ses plans, plutôt la tiendrons-nous en notre pouvoir. »

Regrettant aussitôt d'avoir laissé percer le bout de l'oreille, le baron reprit :

« Il ressort de ces circonstances que vous êtes bien plus près de votre but que je ne croyais. Je vous en félicite, Hélène. — Quand Puke est-il parti ?

— Quelques heures après son duel avec Caling, il vint à Drottningholm. Le lendemain la reine eut une entrevue avec la comtesse Hard. Le hasard me conduisit à la porte de son cabinet au moment où elle disait à la comtesse qu'elle avait envoyé Puke à Berlin. Ne croyez-vous pas que ce voyage a un but important, et qu'il serait bon que Mellin suivit le capitaine de très-près ?

— Sans doute. L'idée est excellente. Personne ne convient mieux que lui pour cela. Nous le munirons d'une lettre de recommandation auprès de notre ministre à Berlin pour qu'on lui fournisse le moyen d'observer toutes les démarches de Puke. Avez-vous autre chose encore à me confier ?

— Que voulez-vous de plus ? Ces communications n'ont-elles pas quelque prix ?

— Je ne puis en nier l'importance pour l'accomplissement de vos desseins. Connaître le but du voyage de Puke, voilà le principal, et, par attachement pour vous, Hélène, je vous promets de ne rien négliger pour y parvenir. Vous me permettez donc d'ai-

Nouvelles du jour

La discussion du projet de loi militaire a continué aujourd'hui au Corps législatif. M. Thiers est monté à la tribune à 3 heures 1/2, son discours a porté, spécialement sur la garde nationale mobile. On ne pense pas que le vote sur l'ensemble de la loi puisse avoir lieu avant lundi.

— La réception de M. le comte de Goltz, en qualité de représentant de la confédération de l'Allemagne du Nord, a eu lieu aujourd'hui aux Toileries. L'honorable ambassadeur a lu un discours dans lequel sont exprimées les sympathies du roi Guillaume 1^{er} et du peuple prussien envers la France. L'Empereur a répondu que ses sympathies étaient réciproques et qu'il comptait sur la continuation de bonnes relations entre les deux pays.

— Malgré l'hiver, les arrivages de grains étrangers continuent tant par notre frontière d'Allemagne que dans nos ports de commerce. Du 20 au 26 décembre, Marseille a reçu 178,000 hectolitres. Néanmoins la fermeture persiste sur un certain nombre de marchés de l'intérieur.

— Nous voyons, par une lettre de Florence, que l'on fait en ce moment traduire en allemand, en anglais et en français, pour être tiré à un million d'exemplaires et répandu dans toute l'Europe le discours de M. Rattazzi contre les droits du Saint-Siège et la politique de la France.

— Le *Courrier des Ardennes* annonce que l'on poursuit activement la mise en état de défense de Mézières et de Sedan.

— A propos d'une prétendue entente qui se serait établie entre les cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg sur la question d'Orient, un journal s'exprime ainsi :

« Nous avons voulu nous renseigner, à cet égard, et nous croyons pouvoir dire que non seulement cette entente n'existe pas, mais que de plus les relations entre les cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg sont, depuis quelques jours, plutôt tendues qu'amicales. »

— On mande de Vienne (Autriche) :

Les bruits d'une alliance offensive et défensive entre la Prusse et l'Italie ont été accueillis ici avec la plus grande incrédulité. Il y a fort longtemps qu'on en parle, mais jamais cette nouvelle n'avait été rééditée plus mal à propos. Tout le monde ici sait, en effet, que bien loin qu'il soit question d'une alliance offensive et défensive entre le gouvernement de Berlin et celui de Florence, les relations entre les deux cabinets, sont, au contraire, tendues pour le moment.

— Des nouvelles d'Haïti confirment le bruit de l'assassinat de Montes. La révolution se développait. Le président Cabral, de Santo-Domingo, marchait à la tête d'une armée contre Haïti sous prétexte de venger la mort de Montes, mais en réalité pour s'emparer de toute l'île.

— Divers incidents ont porté, hier soir, une telle perturbation dans la première représentation de « 1867 » à la Porte Saint-Martin, qu'il serait impossible d'émettre une opinion sérieuse sur la valeur de la pièce ou mieux de cette revue. Attendons une nouvelle audition, afin de laisser au public le soin de se prononcer en parfait état de lucidité. L'incident qui a le plus contribué à indisposer les spectateurs d'hier a été l'expulsion momentanée de l'un d'entre eux qui avait opposé un vigoureux coup

guillonner le zèle de Mellin en lui promettant votre main pour récompense ?

— Oui, M. le baron, mais à condition qu'il rapporte d'importantes nouvelles.

— C'est de toute justice. Je vous quitte, Hélène ; comptez sur moi. Mellin partira dès cette nuit. »

Jerna sourit gracieusement à Hélène tout en s'éloignant; mais, au fond, était-il bien tranquille ?

Transportons-nous dans une autre pièce.

Nous y trouvons toute seule une de ces charmantes blondes qui semblent n'être qu'un composé d'air et de lumière. Le lecteur a déjà reconnu Edith.

Elle tenait une lettre à la main quand un faible bruit attira ses regards vers la porte, et quelle ne fut pas sa surprise de voir entrer le baron Heren ! C'était si rare qu'à peine pouvait-elle en croire ses yeux.

Elle l'accueillit par un cri de joie ; mais elle sentit bientôt que cette visite devait avoir un motif sérieux, et sa gaieté s'évanouit.

« Soyez le bienvenu, mon oncle, lui dit-elle cependant : quelle agréable surprise !

— Ma présence peut t'étonner, en effet, répondit-il ; mais je passais par ici, et...

— Dites plutôt, interrompit-elle, que vous éprouviez le besoin de me voir et de causer avec moi. N'est-ce pas, mon oncle ?

— Sans doute, petite folle, je suis venu pour cela.

— A la bonne heure ! Et, en outre, parce que...

— Parce que... mais je crains de l'affliger.

— Il n'y a pas de danger, mon oncle. — Asseyez-vous donc, je vous prie. »

de sifflet aux démonstrations infiniment trop multipliées d'une claque plus qu'intelligente — Ce soir par un froid de 10 degrés au dessous de zéro, la Seine est totalement prise dans son parcours à travers Paris; encore vingt-quatre heures d'une température pareille, et le fleuve sera gelé au dessus et au dessous de la Capitale.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Bulletin Vinicole

CORRESPONDANCE DES DÉPARTEMENTS

BANDOL (Var). — Les froids rigoureux qui règnent empêchent de commencer la taille de la vigne, on attend une température plus douce et la cessation d'un violent mistral qui empêche presque tous les travaux agricoles.

On craint la sécheresse; il n'est encore tombé que quelques légères pluies, et la saison pluvieuse est passée dans notre contrée.

CETTE. — Les vins blancs qui n'avaient pas jusqu'à ce jour la même faveur que les vins rouges sont aujourd'hui recherchés et achetés à des prix rémunérateurs pour les propriétaires.

On a payé de bons Piquepoul de 120 à 130 fr. les 700 litres, et les jolis Bourret sont montés de 80 à 90 fr.

FRONTON (Haute-Garonne). — Nous sommes dans un calme complet; les affaires ne vont pas. Tous les ans, vers la Noël, nous sommes habitués de voir les achats se ralentir; mais cette année, on ne voit pas un acheteur sérieux; on ne fait que des quantités insignifiantes.

Il s'est traité, cette semaine, une cave contenant des vins de 1865, 1866 et 1867. Une partie a été traitée par une maison de notre ville, l'autre, par une maison de Bordeaux. Les prix ont été tenus secrets entre vendeurs et acheteurs, impossible de donner le moindre renseignement.

LESPARRE. — Malgré l'empressement de MM. les courtiers à visiter les chais et à déguster, notre vignoble ne sort guère du calme ou depuis plusieurs mois il paraît engourdi. Le commerce rencontre, de la part des détenteurs une grande résistance, et ce n'est que de loin en loin qu'une affaire parvient à se lier. Les Beyzac (Vertheuil), 1867, viennent d'être achetés, nous a-t-on dit, 575 fr., des paysans, Cissac, à 515. — On parle d'un chai bourgeois de Labarde à 600 fr.

ROCHFORT (Charente-Inférieure). — On commence la taille dans les grands vignobles; le bois sain à l'intérieur est toutefois couvert de taches à la peau; taches dues aux deux maladies picot et oïdium qui ont régné plus ou moins cette année.

Après la taille, on fait immédiatement le premier labour, appelé ici levé ou déclausé. Cette façon devra être bonne par suite de gelées qui ont allégé la terre.

Par suite de l'élevation actuelle de la température, plusieurs vins se troublent; mais le beau temps et des vents secs les remettront, et les soutirages arrivant, la qualité se maintiendra bonne ordinaire. La récolte réduite sera promptement épuisée.

ST-EMILION (Gironde). — La taille de la ville se continue. Le temps est ou ne peut plus favorable pour ce travail, qui est bientôt achevé.

On ne peut point encore apprécier les vins de la dernière récolte; mais on estime que, sans être remarquables, ils seront généralement bons dans notre contrée. Le rendement de cette année est du tiers d'une bonne année.

(Extrait du *Moniteur Vinicole*).

Après le duel, le vieillard avait appris avec une vive satisfaction, de la bouche de Caling, que Puke avait quitté le pays.

De Palmerna demeurait toujours convaincu qu'il lui suffirait d'offrir sa main à Edith pour qu'elle l'acceptât avec un véritable bonheur. Heren et Caling étaient loin de partager cette confiance; mais naturellement ils lui taient leurs craintes. Toutefois ils le décidèrent à différer encore de quelques jours sa déclaration, pour leur permettre de parler d'abord eux-mêmes à Edith.

(La suite au prochain numéro).

L'illustration est toujours, non-seulement l'aînée de toutes les publications hebdomadaires illustrées, mais elle reste la première. Ses gravures nombreuses, toujours inédites, mettent sous les yeux du lecteur, à la fois les événements du passé, les hommes du temps et les choses d'autrefois, les scènes et les tableaux, les expositions et les batailles. Un texte les accompagne, œuvre d'écrivains aimés, qui de leurs plumes tracent l'histoire de leur temps pendant que les artistes l'écrivent avec leur crayon; et non-seulement l'histoire anecdotique mais l'histoire générale, non-seulement la chronique du jour, mais le fait qui restera.

En effet, L'illustration est le seul journal illustré à qui la politique et l'économie politique, les discussions sociales et commerciales ne soient pas interdites. Il en profite pour tenir les lecteurs au courant des affaires du pays, il donne avec le tableau pittoresque et amusant de la semaine, le résumé de tout ce qui intéresse sérieusement le monde.

L'illustration est assurément le journal complet, à la fois livre et album, qui égale et qui instruit, qui réjouit les yeux et l'esprit et dont on garde les volumes, après les avoir vus et lus comme les véritables archives de notre temps.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES
5	Diman.	s Téléphore.	
6	Lundi.	L'Epiphanie.	Dégagnac.
7	Mard.	se Melanie.	Floressas, Lugagnac, Assier, Frayssinet.
8	Mercr.	s Lucieu.	Goujounac, Bratenoux, Lacapelle-Marival.

P. Q.	le 4, à 10 h. 30 m. du matin.
P. L.	le 11, à 0 h. 19 m. du soir.
D. Q.	le 18, à 3 h. 44 m. du matin.
N. L.	le 25, à 11 h. 48 m. du soir.

Conseil Général.

Troisième section.

Recettes extraordinaires.

Art. 1. — Impositions.

1 ^o Produit des 2 c. 5/10 ^e imposés par la loi du 4 juin 1857, pour la construction d'un Palais de Justice, à Cahors.	45,247 71	
2 ^o Produit des 7 c. 5/10 ^e imposés par la loi du 14 juin 1859, pour travaux sur les chemins vicinaux de grande com ^o n.	435,743 44	
3 ^o Produit d'un 1/2 centime imposé par la loi du 18 juin 1861 pour la construction du Palais de Justice de Cahors.	9,049 54	253,387 19
4 ^o Produit des 3 c. 5/10 ^e imposés par la loi du 22 avril 1863, pour travaux sur les chem. vic. de grande com.	63,346 80	
5 ^o Fonds libres de 1864 (impositions).	6,774 65	
6 ^o Fonds (impositions) libres reportés de 1865. Emprunt.	584 86	20,994 06
		274,381 25

Dépenses extraordinaires.

4 ^o Dépenses constatées.	261,628 68	261,663 38
Dépenses mandatées et payées.	12 »	
Dépenses mandatées et non payées.	22 10	
Dépenses non mandatées.		
Déductions. Créances que l'on pense ne pas devoir être mandatées.		» »
2 ^o Dépenses non exécutées mais reportées à 1867.		8,340 61
		269,973 99

Balance.

Recettes.	274,381 25
Dépenses.	269,973 99
Fonds libres compris dans la masse des ressources du budget de 1868.	4,407 26

Quatrième section.

Recettes spéciales.

1 ^o Produit des 5 centimes imposés par la loi.	90,495 44	
2 ^o Produit des contingents communaux, etc., et prestations rachetées en argent.	159,992 »	250,487 44
Fonds libres de 1864 (centimes).	836 43	
Fonds reportés de 1865 (centimes.)	2,000 »	2,844 43
Prod. éven.	8 »	2,008 »
		253,331 87

Dépenses spéciales.

1 ^o Dépenses mandatées et payées.	250,298 34	
2 ^o Dépenses mandatées et non payées.	» »	250,320 44
3 ^o Dépenses non mandatées.	22 10	
Dépenses présumées ne pas devoir être réclamées.		22 10
Total des dépenses imputables sur l'exercice 1866.	250,298 34	
Dépenses allouées non exécutées, mais prévues au budget de report de 1867, par imputation sur l'ex-cédant de recettes de 1866.		2,634 70
Total des dépenses constatées ou devant être continuées par suite de report.		252,933 04

Balance.

Recettes.	253,331 87
Dépenses.	252,933 04
Fonds libres, compris dans la masse des ressources du budget de 1868.	398 83

(La suite au prochain numéro).

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 16 décembre, sont promus à des classes supérieures les fonctionnaires du Lycée impérial de Cahors dont les noms suivent :

- M. Bourdon, professeur de troisième, est promu à la première classe ;
- M. Bellocq, professeur de quatrième, est promu à la seconde classe ;
- M. Borelly, professeur de physique, est promu à la seconde classe ;
- M. Cantarel, professeur d'anglais, est promu à la seconde classe ;
- M. Moulin, commis d'économat, est promu à la première classe.

Ces nombreuses promotions sont la juste récompense de longs et honorables services ; elles sont en même temps un sûr témoignage de l'excellence de l'enseignement donné dans notre Lycée.

On nous écrit de Vayrac :

Malgré le très bon approvisionnement en céréales, à notre foire du 1^{er} du présent mois, la vente du froment s'est traitée à des prix très fermes ; le plus beau a atteint 33 fr. l'hectolitre, le maïs 17 fr. 50, les haricots, 22 fr., etc., le chanvre de 42 à 50 fr. les 50 kil.

La vente des porcs gras se traduisait par des prix moins fermes que ceux de la précédente foire ; on aurait dit que le froid excessif qui sévissait ce jour-là, entravait le mouvement des transactions.

Néanmoins, sans mouvement rétrograde, la vente des porcs gras s'est effectuée aux prix variant de 44 à 52 francs les 50 kil.

La vente de ces animaux sur les foires du rayon accusent à peu près les mêmes prix depuis une quinzaine.

Le 26 décembre dernier, la femme Chastagnol, de la commune de Souillac, aidait à pousser la charrette d'un nommé Malgouyat, lorsque les bœufs qui la conduisaient firent un mouvement qui renversa ladite charrette sur la femme Chastagnol. La mort de cette dernière a été instantanée.

Ces jours derniers, le jeune Tulle Félix, âgé de 5 ans, a été renversé, sur les boulevards, par une jument qui avait pris le mors aux dents. Heureusement, les blessures qu'a reçues l'enfant ne sont pas graves.

Dans la nuit du 29 au 30 décembre dernier, un vol d'argent avec effraction a été commis au préjudice du sieur Champagne, horloger, à St-Céré. La somme volée s'élève à 220 fr. ; on est à la recherche des coupables.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain dimanche, 5 janvier, 1 *Les beaux Messieurs de Bois-Doré*, 2 *L'affaire de la rue de l'Ourcine*, 3 *Un bal du grand Monde*.

Les tribunaux considèrent un garde-barrière du chemin de fer comme chargé d'un service public.

Le tribunal correctionnel de Saint-Etienne a prononcé la peine de 25 fr. d'amende contre un individu qui avait adressé des injures à l'un de ces gardes, parce qu'il voulait s'opposer à ce qu'il franchit la porte des piétons au moment où un train était signalé.

Une personne qui a reçu pour bonne une pièce fautive, se rend coupable d'un délit prévu par la loi, si elle remet cette pièce en circulation, après avoir acquis la certitude qu'elle est fautive.

Une femme Duperré a été condamnée par le tribunal correctionnel de Lyon, pour un fait de cette nature, à 25 fr. 50 c. d'amende, en vertu de l'article 135 du Code pénal.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 28 Barthe (Marie), à Bégous.
- 28 Amat (Jean), à Lacapelle.
- 28 Ayot (Lucie), rue de la Préfecture.
- 30 Berthoumiou (Louis-André-Marie), rue St Projet.
- 1 jan. Rigal (Jean), rue Donzelle.
- 2 Bonnet (Pierre), rue St Barthelemy.
- 3 Rigambert (Jeanne-Marie-Antoinette), boulevard Nord.

Décès.

- 28 Fabre (Eléonore), 68 ans, célibataire, grande Chartreuse.
- 29 Ayot (Lucie), 1 jour, rue de la Préfecture.
- 29 Ducros (Marie), 68 ans, rue St Barthelemy.
- 30 Lafage (Catherine), 33 ans, rue Portail-au-Vent.
- 31 Costes (Jean), propriétaire, 36 ans, à Cabessut.
- 1 jan. Sols Marguerite, rentière, 76 ans, rue St André.
- 1 Albet Jean-Antoine, porte fais, 28 ans, rue Chanterrie.
- 3 Jeanne dite Miette 70 ans, célibataire hospice.
- 3 Rouère Laurent, chanteur ambulant, 71 ans, hospice.
- 3 Martin Marie, Lisseuse, 60 ans, place au Bois.
- 3 Vayssou Marie, 45 ans, rue des Carnes.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Jurisprudence Rurale

Propriété d'une source. — Pour avoir droit à la jouissance des eaux d'une source jaillissant sur un fonds supérieur, le propriétaire du fonds inférieur doit justifier, à défaut d'un contrat positif, d'une jouissance non interrompue pendant trente ans, démontrée par des actes de possession continus, qui appartiennent à un possesseur légitime, et notamment par des ouvrages qui n'ont d'autre objet utile que de recueillir les eaux. — Jugement du tribunal de Nontron, confirmé par la Cour de cassation, arrêt du 4 avril 1866.

Arbitrage. — Compromis ; servitude de passage. — Le meilleur moyen de mettre fin à un conflit sur un droit de passage, c'est de déférer le différend d'un commun accord, soit au juge de paix, soit à un homme compétent et justement considéré.

Quand un arbitre nommé régulièrement par les parties, a rendu sa décision et l'a déposée au greffe de la justice de paix, cette sentence a acquis l'autorité d'une décision judiciaire que les parties aient ou non signé le compromis rédigé sur leur requête par le juge. — Une sentence arbitrale, ainsi rendu par un avocat que les parties avaient accepté pour arbitre, ensuite un compromis dressé par le juge de paix de St-Céré (Lot), a été attaqué par l'une des parties, par le motif que le compromis n'avait pas été signé par lui ni par son adversaire. Le tribunal de Figeac a repoussé cette exception, et la Cour d'Agen a confirmé le jugement.

Cours d'eau. — Un propriétaire dont la prairie est traversée par un cours d'eau, a le droit de pratiquer un barrage pour irriguer sa prairie des deux côtés, et n'est tenu qu'à laisser écouler sur les fonds inférieurs les eaux qui excèdent ses besoins. En cas de contestations de la part des propriétaires du fonds inférieur, il n'est pas même tenu de justifier de la possession annale de son barrage. — (Cassation, arrêt du 10 novembre 1866.)

Avis aux charretiers. — Voici un jugement que les charretiers devront méditer :

Louis Gibel, charretier, est traduit devant le tribunal correctionnel pour mauvais traitements exercés sur ses chevaux. A cinq jours d'intervalle, un cheval est mort des suites de ses brutalités, et un autre, appartenant à un nouveau maître, a dû être envoyé à Alfort, où il est resté dix jours avant de reprendre le travail.

Aux interpellations sévères de M. le président, le prévenu, comme tous ses pareils, a répondu : « Pour le premier cheval, c'était une rosse, il est tombé de lui-même, sans que j'y touche ; pour l'autre, je ne nie pas l'avoir un peu corrigé, mais pas autant qu'on dit, du reste, j'étais ivre, je ne savais pas ce que je faisais, et c'est tout. »

Le tribunal a appliqué au prévenu l'art. 30 de la loi sur la police rurale du 6 octobre 1791.

« Toute personne convaincue d'avoir, de dessein prémédité, méchamment sur le territoire d'autrui, blessé ou tué des bestiaux ou chiens de garde, sera condamnée à une amende double de la somme du dédommagement. Le délinquant pourra être détenu un mois, si l'animal n'a été que blessé, et six mois si l'animal est mort de sa blessure ou en est resté estropié. La détention pourra être du double si le délit a été commis la nuit, dans une étable ou dans un enclos. »

Gibel, a été condamné à un mois de prison et à 50 fr. d'amende. Ce n'est pas trop payé (Gazette des Campagnes).

Variétés

PUY-L'ÉVÊQUE ET SES ENVIRONS

Aperçus historiques et archéologiques, brochure in-8^o par M. Charles Deloncle (de Vayrols), de la Société Française d'Archéologie.

Une nouvelle brochure vient d'être livrée à la publicité. Elle est due à la brillante plume de M. Charles Deloncle, notre poète quercynois, auteur des *Voix natales et nationales*, de ce précieux recueil de poésies religieuses et patriotiques, dont nous avons présenté, l'an dernier, l'analyse littéraire, recueil justement apprécié par d'éminents écrivains et mentionné avec éloge dans le rapport de M. Villemain à l'Académie Française, pour le concours de 1865.

M. Charles Deloncle est originaire de l'humble hamlet de Vayrols, de la paroisse de Cournou, canton de Luzech. Pour rendre un filial hommage à son pays natal, il écrit ordinairement au frontispice de ses œuvres, ce nom qui lui est cher, à la suite du sien. Devenu compatriote des habitants de Puy-l'Évêque, M. Deloncle a voulu payer à son pays d'adoption son tribut d'écrivain. Il a recherché et compulsé les vieux documents, il a étudié les restes des monuments religieux et profanes pour évoquer les plus frappants et les plus glorieux souvenirs, qui

se rattachent à l'histoire locale de la contrée qu'il habite.

La région de Puy-l'Évêque et de ses environs, comme la plupart des parties de notre vieux Quercy, a été, dans les siècles passés, féconde en événements mémorables et en hommes illustres. Dans un espace de quelques lieues, il y avait, dans les temps du moyen-âge, plusieurs places-fortes et châteaux-forts de haute importance, rayonnant autour de Puy-l'Évêque et qui, dans leur actuelle et bien modeste situation, portent encore noblement les vestiges imposants de leur ancienne splendeur. Sur la rive droite du Lot, c'étaient : Puy-l'Évêque, Duravel, Montcabrier, Pestillac. Sur la rive gauche, dominaient : Bèlaye, Grézels, Orgueil. Ce sont ces localités, avec quelques autres châteaux de la contrée, qui font l'objet des aperçus historiques et archéologiques, que vient de publier notre savant compatriote.

Antérieurement au XII^e siècle, l'histoire et l'archéologie ne fournissent à peu près rien sur la ville de Puy-l'Évêque. A cette époque, elle apparaît déjà comme une place forte de haut rang, ayant, par sa position et ses ressources, une importance stratégique et féodale. Elle portait le nom de Pech, ou Puy ; désignant très-bien sa forte situation, aux flancs d'un double monticule baigné par le Lot. — A partir du XIII^e siècle, au temps de la croisade contre les Albigeois, nos Evêques, devenus Barons et Comtes de Cahors, eurent un vaste pouvoir temporel, s'étendant sur plus de 30 paroisses, très importantes, et la ville de Pech ou du Puy, qui faisait partie de ce domaine temporel, s'appela dès lors le Puy de l'Evêque, ou simplement Puy-l'Evêque.

Vers le milieu du XIV^e siècle, Puy-l'Evêque, comme tant d'autres places-fortes de Quercy, tomba sous la domination anglaise. En 1369, Cahors, dans un élan sublime, secouru pour toujours le joug des Anglais. Mais Puy-l'Evêque, comme bien d'autres places de la Haute-Guyenne, demeura plus ou moins, pendant près d'un siècle, sous l'autorité des Anglais, comme place de ravitaillement et poste d'observation. Son enceinte alors fut élargie sur les flancs des deux monticules.

Puy-l'Evêque porte encore fièrement, sur son monticule occidental, son donjon découronné, ou tour seigneuriale du moyen-âge. Son plus beau monument de ces siècles agités mais religieux, est sa belle et imposante église, dominant majestueusement la ville, consacrée sous le nom de St-Sauveur, et dont les parties principales présentent l'architecture gothique du XIV^e et du XV^e siècles.

Aux temps des guerres de Religion, Puy-l'Evêque, ouvert aux incursions, par sa situation et ses divers avantages, eut naturellement à souffrir. Après la prise de Cahors par Henri de Bourbon, roi de Navarre, en 1580, Puy-l'Evêque fut assiégé, mais sans succès par un lieutenant du roi de Navarre, François de Caumont-la-force, et l'Eglise essuya le feu du canon protestant.

Duravel dont la célébrité remonte aux premiers temps du christianisme ; était une station Gallo-Romaine désignée sous le nom de *Diolludunum*, située au pied de hautes montagnes, en face d'une vaste plaine du Lot. Au moyen-âge il devint une place-forte et le haut de la ville conserve encore les restes de ses remparts. Les monts escarpés et boisés, qui dominaient ce lieu, le firent appeler *Duravel* (Durum vel-lus, dure toison).

Duravel est remarquable par sa crypte ou petite église souterraine qui remonte pour le moins au X^e siècle, et par sa belle église romane du XI^e siècle, justement appréciée par les archéologues. Au XII^e siècle, Duravel apparaît comme un prieuré très-important, dépendant de la puissante abbaye de Moissac. C'est de là qu'on apporta à Duravel les corps de trois saints envoyés de l'Orient, reliques très-précieusement conservées et objet d'un pèlerinage annuel et très populaire. — Sur les hauteurs de Duravel on distingue encore les vestiges du camp des Anglais, lorsqu'ils assiégèrent cette place après leur expulsion de Cahors : les ennemis se retirèrent devant l'héroïque résistance de Duravel. Au XIV^e siècle, conjointement avec Montcabrier, Duravel obtint, sous le titre de *Cour royale*, une juridiction particulière, qui se maintint jusqu'en 1789.

A quelques lieues au nord de Duravel, sur un mamelon très-escarpé de la vallée de la Théze, se dresse encore fièrement Montcabrier, avec ses nombreux et frappants vestiges des constructions du moyen âge. Dès le XI^e siècle, ce lieu figure déjà avec éclat comme place-forte et siège d'un bailliage Toulousain. Rebâti, à la fin du XII^e siècle, sur le plan des anciennes Bastides royales, par Guy de Cabrier, seigneur du lieu et sénéchal du roi de France pour le Périgord et le Quercy, dévasté et saccagé, vers le milieu du XIV^e siècle, par une horde d'Anglais qui soutenaient les Seigneurs rebelles et dévastateurs de Pestillac et d'Orgueil, Montcabrier fut de nouveau restauré et fortifié et il reconquit son importance stratégique. — Le XIV^e siècle dota Montcabrier de sa vaste et remarquable église, au portail imposant. Le vaisseau de l'église, détruit par un incendie, a été reconstruit, au siècle dernier, dans un style bien inférieur à l'architecture primitive. Elle est dédiée à St-Louis, dont la protection attire, chaque année, en ce lieu, de nombreux pèlerins.

Tout près de Montcabrier, sur les roches abruptes de l'autre côté de la vallée, se dressent les ruines sauvages et tourmentées des belliqueux seigneurs de Pestillac, terribles ennemis de ceux de Montcabrier. Les guerriers de Pestillac succombèrent ; leur dernier seigneur, fougueux partisan des Anglais, périt sur le plateau de Pomarède, et les vainqueurs renversèrent leur redoutable château-fort. On y voit encore les vestiges d'une double enceinte aux flancs d'une colline, et les restes d'un fier donjon du XI^e siècle. Les murs et les sculptures d'une petite église de la même époque, mais malheureusement livrées aux injures du temps, sont encore debout. Sur les ruines de ce poste militaire, les évêques de Cahors érigèrent, à Pestillac, le siège d'un archevêque, qui comprenait 16 paroisses.

Un peu au-dessus et presque en face de Puy-l'Evêque, sur un mamelon de la rive opposée du Lot, se dressait le château de Grézels, qu'on voit figurer

avec honneur, au XIII^e et au XIV^e siècle. Il fut détruit, comme tant d'autres châteaux, au temps de l'invasion anglaise. Sur l'emplacement de cet édifice, on éleva un autre château, qui subsiste encore, et dont l'imposante construction attire de loin les regards.

Au-dessus de Grézels, sur un promontoire avancé d'une de ces hautes et abruptes montagnes, qu'on appelle *Cevènes*, et qui bordent le Lot, se dressait un château-fort des plus pittoresques et des mieux défendus par son site escarpé : *Bélaise*, autrefois *Belaic*. Ses défenseurs résistèrent héroïquement aux anglais et les repoussèrent avec avantage ; mais les anglais finirent par s'en rendre maîtres. Les ruines encore imposantes, qui en restent, peuvent donner une idée des constructions militaires du moyen-âge.

Dans le bas du canton de Puy-l'Evêque, en face de la plaine de Soturac, dans une étroite gorge que baigne le Lot, et que dominent de très hautes montagnes, il y avait aussi une forte position militaire, commandée par les barons d'Orgueil. Les belliqueux seigneurs de ce lieu figurent, au moyen-âge, sous un jour sinistre et lugubre : On les voit combattre avec ceux de Pestillac contre ceux de Montcabrier et servir la cause des anglais, en désertant le parti national. Orgueil ne présente plus de ses vieilles constructions que des ruines confuses.

Telles sont les localités les plus célèbres de la contrée, sur lesquelles M. Deloncle a dirigé, depuis quelques années, quelques actives recherches et de patientes études, pour révéler quelques-uns des faits les plus brillants de leur histoire. Il fait connaître en même temps les autres châteaux et les anciennes familles du pays. Dans ce nouvel écrit, l'auteur ne prend pas les allures de l'historien proprement dit, qui s'avance à travers les temps, en suivant la marche rapide et dramatique des événements. Son récit est souvent et forcément relenti par l'appareil scientifique des documents historiques et des détails archéologiques. C'est armé du double flambeau des anciennes données historiques et des remarques d'architecture, que l'écrivain fouille dans les ruines du passé, afin de chercher à rétablir, pour la contrée de Puy-l'Evêque, les traits les plus frappants et les plus fidèles de la physionomie propre des siècles écoulés.

L'auteur a puisé une partie de ses preuves historiques dans les anciens chroniqueurs de notre pro-

vince, notamment dans l'ouvrage de *Lacroix*, (*series et acta. Episcoporum Cadurcensium*; imprimé en 1517), et dans les œuvres manuscrites de *Marc-Antoine Dominici*, mort en 1649. (*Histoire du pays de Quercy*, 1 vol. in-8°, conservé à la bibliothèque du Grand-Séminaire de Cahors). Mais la source la plus féconde, pour ses études sur Puy-l'Evêque et ses environs, a été un document bien précieux pour cette contrée, le *Cartulaire* inédit de la famille de *Guiscard*, de cette illustre maison seigneuriale de Puy-l'Evêque, qui, dans le moyen-âge, a produit tant de guerriers valeureux et patriotes, qui a fourni deux brillants généraux au siècle de Louis XIV, et un héros général aux premières années de la révolution française.

En citant à propos les documents, l'écrivain sait les présenter avec intérêt et les interpréter avec sagacité. En analysant les monuments qui restent des anciennes constructions religieuses et profanes, il les apprécie et les caractérise avec clarté, et il révèle sa science archéologique. En faisant ainsi une heureuse application de l'archéologie et des documents à l'histoire proprement dite, il s'est efforcé de donner à ses récits la physionomie locale et d'y répandre en même temps l'animation et l'intérêt. Pour donner à son œuvre le caractère qui devait en relever le mérite et le rendre plus instructif et plus attachant, il n'a pas oublié de ménager le lien qui doit unir naturellement les événements particuliers de notre province aux grands faits de l'histoire générale de la France ; c'est ce qu'il a réalisé surtout pour la période de l'invasion anglaise (XIII^e et XIV^e siècles), pour la période des guerres de religion (XVI^e siècle), pour le siècle mémorable de Louis XIV, et pour les faits militaires de la Révolution.

Parmi les personnes, qui auront occasion de lire ce petit volume, il s'en trouvera plusieurs sans doute, qui ne le goûteront pas et ne l'apprécieront pas à sa juste valeur, comme il mérite de l'être. Bien des lecteurs trouveront que le récit des événements ne marche pas assez rapidement et n'offre qu'un intérêt local. Ils diront qu'il est quelquefois ralenti par des citations en style des vieux temps, et qu'il est trop chargé de termes archéologiques.

Pour l'instruction de ceux qui seraient trop facilement portés à la critique, nous devons faire remarquer, que les *aperçus historiques et archéologiques sur Puy-l'Evêque et ses environs* n'ont pas été écrits pour toute sorte de lecteurs. La brochure, que vient de publier notre compatriote, se compose de divers articles qui ont paru successivement dans

le *Moniteur de l'Archéologue*, qui se publie à Montauban. Ce qui peut paraître un défaut, dans l'écrit de M. Deloncle, aux yeux des lecteurs superficiels, est précisément ce qui le rend plus précieux, aux yeux des archéologues.

Cette nouvelle publication sera considérée comme une œuvre de mérite par des hommes érudits, par ceux qui sont un peu initiés à la science des antiquités et par tous ceux qui s'intéressent aux gloires séculaires de notre Quercy. Les habitants de la contrée de Puy-l'Evêque devront surtout être reconnaissant à M. Charles Deloncle, puisque son œuvre sauvera de l'oubli quelques-uns des plus beaux et des plus glorieux souvenirs de leur histoire.

Adolphe GUILLOU.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris : l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris. 2

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN

A l'usage des gens du monde :

1° *Traité des maladies des voies urinaires de l'homme*, 12^e édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.

2° *Traité d'épuisement prématuré*, 4^e édition, 650 pages.

3° *Traité des maladies des femmes*, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.

Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

La Chasse illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que *l'Illustration* ou *la Mode illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'Administration.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :

Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)

Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)

Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)

Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

PARIS, 9, RUE D'ABOUKIR.

LE COURRIER FRANÇAIS

Journal quotidien politique.

Rédacteur en chef : A. VERMOREL.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an, 64 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr.

Pour tous les extraits et article non signés A. Laytou.

AVIS. — M. MONSOU, filateur à Cahors, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Draps et Nouveautés pour la saison d'hiver. Ces Marchandises provenant de la fabrication de M. TRUBERT, son gendre, manufacturier, à Louviers (Eure), seront livrées au prix de fabrique. Les Magasins sont situés près le pont Louis-Philippe.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de FÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Oignons.

LES PASTILLES-ROZIERE

pour le pot-au-feu sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature ROZIERE et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ECONOMES

La Panamine est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

1868
CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT
ÉDITÉ PAR A. LAYTOU.



EN VENTE,
A CAHORS,

Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet, A FIGEAC, M. Delbos, A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

A VENDRE D'OCCASION

DEUX PETITES VOITURES

A QUATRE ROUES

Ont une essieux à patente, et son harnais, une paire harnais de timons, garniture en cuivre doublé, n'ayant servi que quatre fois ; un Bréake neuf, harnais fins et ordinaires, et tout ce qui concerne la Sellerie et la Carrosserie. S'adresser, Galerie de Fontenille, à Emile Escudé, carrossier.

MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAITRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trou-



veront chez lui, Post aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE

UN ÉTUDE D'AVOUE

Près le Tribunal de 1^e Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

Guérison de l'Epilepsie

La brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le GALIUM PALUSTRE cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1^e classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Falbles d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinet, Pharmacien.

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU D^r CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

A LOUER

1^o UN APPARTEMENT

AU 2^e ÉTAGE

2^o UN MAGASIN

rue Fénélon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILLOU

Trois mois 16 fr. **LE TEMPS** Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEETZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

LUBIN
COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS,
MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :
Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature,
Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Ne s'oubliez pas, S. V. P., le fait est exact !...)

Avis aux Dames et aux Messieurs :
Voulez-vous être bien coiffés ? suavement parfumés ? gracieusement cravatés ?
poussez une pointe chez moi !...